



Centre Communal d'Action Sociale
ccas@mairie-lepouliguen.fr
02.40.15.08.02

DEMANDE D'ALLOCATION APPRENTI (1^{ère} année)

DOSSIER A REMETTRE 3 MOIS APRES LE DEBUT DE L'APPRENTISSAGE

Dossier à remettre au CCAS le vendredi 4 décembre 2026 au plus tard

a) Conditions à remplir

- Etre en 1^{ère} année d'apprentissage
- Etre âgé de moins de 26 ans
- Les parents doivent demeurer sur la commune depuis plus de 6 mois

b) Forfait de l'allocation

L'allocation de 300 € est attribuée sans conditions de ressources.

c) Pièces à joindre

- Photocopie du livret de famille
- 2 Justificatifs de domicile (1 de + de 6 mois et 1 du mois en cours)
- Contrat d'apprentissage
- Certificat de présence après 3 mois d'apprentissage
- Relevé d'identité bancaire de l'apprenti